ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 11 juin 2012 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes

NOR : *AFSR1230353A*

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 5 août 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2011 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du 28 février 2012 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes,

Arrête :

Article 1er

Est nommée membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes au titre du *b* du 2° de l'article D. 1432-15-I (Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) : Mme Anne BONNEVAY-BRAILLON, titulaire, en remplacement de Mme Sarah GIET, désignée par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

(Le reste sans changement.)

Article 2

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère chargé des affaires sociales et de la santé.

Fait le 11 juin 2012.

La ministre des affaires sociales
et de la santé,
MARISOL TOURAINE